Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260303-202611CCAS-DE

Département des Côtes d'Armor
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS
N° 2026/1/1
CCAS DE PLEHEDEL

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars, à 18 heures, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réunie à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Président du CCAS.
La convocation porte la date du 27 février 2026.
Publiée le 4 mars 2026.

Etaient présents : ROPERS Daniel, LE TREUST Nathalie, CLECH Marie, MOREAU Sandrine, NAOUR Claudine, JEGOU Daniel, GUEZOU Jean-Yves.
Absents et excusés : NICOLLE Philippe, SAVIDANT Dominique.
Secrétaire de séance : CLECH Marie désignée à l'unanimité.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Le Président donne connaissance d'une demande d'aide financière concernant Madame Elisabeth ABRAHAM domiciliée à Pléhédel, 15 Rue du Dr Mahé. Par mail en date du 20 février 2026, Madame Tiphaine Fahuet, son assistante de service social, nous informe d'une demande de mise sous protection qui va être établie en faveur de Mme Elisabeth ABRAHAM. L'expertise médicale a un coût d'environ 180 €uros et les moyens financiers de Mme ABRAHAM sont limités.

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir examiné ce dossier, par 7 voix pour :

- **DECIDE** d'accorder une aide financière exceptionnelle de 100 €uros (Cent €uros) à Madame Elisabeth ABRAHAM.
- **DIT** que les crédits figurent au budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2026 – article 65134 et seront versés au médecin expert sur présentation d'une note d'honoraire et d'un RIB.

Le Président du CCAS,
Daniel ROPERS :